



PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN

SEANCE DU 23 FEVRIER 2017

Date d'envoi de la convocation : 17/02/2017

Secrétaire de séance : GOLSE Anne-Marie

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 23 février, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine de Valognes à 18 h 00 sous la présidence de Jean-Louis VALENTIN, président.

Etaient présents :

ADE André, AMIOT André, AMIOT Guy, AMIOT Sylvie, ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ARLIX Jean, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Yves, BALDACCI Nathalie, BARBÉ Stéphane, BARBEY Hubert, BAUDIN Philippe, BAUDRY Jean-Marc, BELHOMME Jérôme, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERTEAUX Jean-Pierre, BESUELLE Régine, BOUILLON Jean-Michel, BOURDON Cyril, JAME Dominique suppléant de BRECZY Rolande, BROQUAIRE Guy, BROQUET Patrick, BURNOUF Elisabeth, BUTTET Guy, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CATHERINE Christian, CAUVIN Jean-Louis, CAUVIN Joseph, CHEVEREAU Gérard, CHOLOT Guy, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DELAUNAY Sylvie, DELESTRE Richard, DENIAUX Johan, DENIS Daniel, DESQUESNES Jean, DESTRÉS Henri, DIESNY Joël, DIGARD Antoine, DRUEZ Yveline, DUBOST Michel, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUFOR Luc, FAGNEN Sébastien, THOMAS-ROUTIER suppléante de FAUCHON Patrick, FAUDEMÉR Christian, FEUARDANT Marc, FEUILLY Emile, FEUILLY Hervé, FONTAINE Hervé, GANCEL Daniel, GAUCHET Marc, GESNOUIN Marie-Claude, GILLES Geneviève, GIOT Gilbert, GIOT-LEPOITTEVIN Jacqueline, GODAN Dominique, GODEFROY Annick, GODIN Guylaine, GOLSE Anne-Marie, GOMERIEL Patrice, GOSSELIN Albert, GOSSELIN Bernard, GOSSELIN-FLEURY Geneviève, GOSSWILLER Carole, GOUREMAN Paul (jusqu'à 20h20), GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUERARD Jacqueline, GUÉRIN Alain, GUYON Sophie, HAIZE Marie-Josèphe, HAMEL Bernard, HAMELIN Jacques, HAMELIN Jean, HAMON Myriam, HAMON-BARBE Françoise, HARDY René, HAYE Laurent, HENRY Yves, HOUIVET Benoît, HOULLEGATTE Jean-Michel, HOULLEGATTE Valérie, HUBERT Christiane, HUBERT Jacqueline, HUET Catherine, JEANNE Dominique, LUTZ Philippe suppléant de JOLY Jean-Marc, JOUAUX Joël, JOURDAIN Patrick, JOZEAU-MARIGNÉ Muriel, LAFOSSE Michel, LAGARDE Jean, LAHAYE Germaine, LAINÉ Sylvie, LALOË Evelyne, LAMORT Philippe, LAMOTTE Noël, LESENECHAL Guy, LATROUITE Serge, LAUNOY Claudie, LE BEL Didier, LE BRUN Bernadette, LE PETIT Philippe, LEBARON Bernard, LEBONNOIS Marie-Françoise, LEBRETON Robert, LECHEVALIER Guy, LECHEVALIER Michel, LECOEUR François, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LECOUCVEY Jean-Paul, LEFAIX-VERON Odile, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFEVRE Hubert, LEFEVRE Noël, LEFRANC Bertrand (à partir de 18h45), LÉGER Bruno, LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph, LEMARÉCHAL Michel, LEMENUÉL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMONNIER Hubert, LEMONNIER Thierry, LEMYRE Jean-Pierre, LEONARD Christine, LEPETIT Jacques, LEPETIT Jean, LEPETIT Louise, LEPOITTEVIN Gilbert, LEPOITTEVIN Michel, LEQUERTIER Colette, LEQUERTIER Joël, LERENDU Patrick, LESEIGNEUR Hélène, LETERRIER Richard, LETRECHER Bernard, LEVAST Jean-Claude, LOUISET Michel, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MAGHE Jean-Michel, MIGNAN Martial, MARGUERITTE David (à partir de 18h47), MARIE Jacky, MARTIN Yvonne, MATELOT Jean-Louis, MAUGER Michel, MAUQUEST Jean-Pierre, MELLET Christophe, MELLET Daniel, MESNIL Pierre, MIGNOT Henri, MOUCHEL Jean-Marie, NICOLAÏ Michel, NOYE Evelyne, ONFROY Jacques, HOUTTEVILLE Louise-Aline suppléante de BESNARD Jean-Claude, PARENT Gérard, PELLERIN Jean-Luc, PEYPE Gaëlle, PILLET Patrice, PINABEL Alain, POISSON Nicolas, POTTIER Bernard, PRIME Christian, REBOURS Sébastien, REGNAULT Jacques, RENARD Jean-Marie, REVERT Sandrine, RODRIGUEZ Fabrice, ROUSSEL Pascal, LE DANOIS Francis, SARCHET Jean-Baptiste, SCHMITT Gilles, SEBIRE Nelly, SOURISSE Claudine, MARGUERIE Jacques suppléant de TARDIF Thierry, TAVARD Agnès, THEVENY Marianne, TIFFREAU Danièle, TISON Franck, TRAVERT Hélène, VALENTIN Jean-Louis, VARENNE Valérie, VEILLARD Rodolphe, DUPONT Alain suppléant de VIGER Jacques, VIGNET Hubert, VILLETTE Gilbert, VILTARD Bruno, VIVIER Nicolas.

Ont donné procurations :

CAUVIN Bernard (pouvoir à GODEFROY Annick), CHARDOT Jean-Pierre (pouvoir à HAMELIN Jacques), FALAIZE Marie-Hélène (pouvoir à BALDACCI Nathalie), LAMOTTE Jean-François (pouvoir à GUERIN Alain), LE MONNYER Florence (pouvoir à VIVIER Nicolas), LEQUILBEC Frédéric (pouvoir à GUYON Sophie), LERECULEY Daniel (pouvoir à LOUISET Michel), LINCHENEAU Jean-Marie (pouvoir à BESUELLE Régine), MARGUERITTE David (pouvoir à BOURDON Cyril jusqu'à 18h47), POUTAS Louis (pouvoir à BAUDIN Philippe), ROUSSEAU Roger (pouvoir à FEUARDANT Marc), ROUXEL André (pouvoir à LEPOITTEVIN Gilbert), THIEULENT Lydia (pouvoir à HOULLEGATTE Jean-Michel), GOSSELIN-FLEURY Geneviève (pouvoir à ARRIVE Benoit à partir de 20h57) JOZEAU-MARIGNÉ Muriel (pouvoir à LAGARDE Jean à partir de 21h12).

Excusés :

BASTIAN Frédéric, DUPONT Claude, HEBERT Dominique, HUET Fabrice, PINEL Dominique, PIQUOT Jean-Louis, POIDEVIN Hugo, LEFRANC Bertrand (jusqu'à 18h45), GOUREMAN Paul (à partir de 20h20).

Le Président, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance du conseil.

Le Président demande à l'assemblée de se lever afin de rendre hommage à Monsieur Michel CANOVILLE.

Le Président :

« Mes chers collègues, il y a aujourd'hui dans notre assemblée, à cette tribune, un siège vide. Ce siège, c'est celui de Michel CANOVILLE qui nous a quitté brutalement un samedi après-midi de février, deux semaines seulement après avoir été élu ici même Vice-président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin. Michel CANOVILLE avait pris dès sa désignation à la délégation aux finances de notre communauté, sa tâche à bras le corps. Il était tout entier engagé dans la définition des grands principes qui devaient présider à l'allocation des ressources et impatient à la perspective de relever ce nouveau défi au service de la Cité. Le temps ne lui aura pas laissé l'occasion de montrer ses talents reconnus de négociateur, ses qualités incontestables de pédagogue pas plus que sa connaissance fine des mécanismes budgétaires et fiscaux dans ce rôle qui était pourtant taillé à sa mesure.

Michel avait forgé auprès de l'ensemble des élus qui le connaissaient, l'appréciaient ou le respectaient une solide réputation de travailleur infatigable, de bâtisseur et d'aménageur, de technicien de la gestion publique. Cette réputation, il l'avait construite au cours d'un parcours exemplaire. Débutée en 1977 à Omonville-La-Rogue, c'est cette année-là en effet qu'il devient conseiller municipal de sa commune avant d'en devenir premier magistrat en 1983. En plus de cet engagement municipal, Michel CANOVILLE va accompagner toutes les mutations de ce territoire du Cotentin auquel il était indéfectiblement attaché en tenant les rênes de la Communauté de Communes de la Hague durant 22 ans puis en dirigeant le syndicat mixte du Cotentin de 2008 à 2017.

Dans les mandats qu'il a exercés, quelles qu'en fussent les caractéristiques, il parviendra à concilier l'intérêt local et la solidarité territoriale, l'autonomie communale et la mutualisation au sein d'un ensemble plus vaste, la rigueur de la gestion et l'indispensable soutien au développement.

Pour lui, la responsabilité collective était synonyme de mandat donné pour préparer l'avenir, anticiper les évolutions programmées et faire les investissements nécessaires.

Pour avoir comme nombre d'entre nous côtoyé Michel dans les réunions du syndicat mixte ou lors des travaux de préparation de la Communauté d'agglomération du Cotentin, j'ai pu admirer sa capacité à créer les conditions du dialogue entre les collectivités, à comprendre les impératifs du partage des richesses à l'intérieur du territoire, à susciter entre les pôles urbains et le monde rural la conscience d'une identité partagée et d'un destin commun. Michel avait ici dans cette salle, et sur tous les bancs, beaucoup d'amis. Il en avait à Omonville, à la Hague, à Cherbourg et partout ailleurs dans le Cotentin. Le manque qu'il laisse à la collectivité, au territoire, aux élus que nous sommes est profond et ne sera pas comblé de sitôt. Nous n'entendrons plus cette voix reconnaissable entre toutes qui rythmait nos débats et nous rappelait parfois les lois du bon sens comme les réalités de l'action publique.

Mais nous nous souviendrons longtemps et durant le reste de notre mandat, des leçons que nous donne en héritage Michel CANOVILLE.

Au moment où nous nous recueillons pour saluer sa mémoire, je veux dire à son fils Laurent présent dans la salle, à sa femme Marie-Thérèse, à sa fille Marie-Line et à tous ses proches, la reconnaissance de cette assemblée, de son bureau, de tous ses membres à Michel CANOVILLE. Je veux leur dire en notre nom à tous et à toutes, notre peine immense et l'expression de notre solidarité dans l'épreuve qu'ils traversent.

Avec Michel CANOVILLE, le Cotentin perd un de ses grands serviteurs et l'une de ses figures les plus authentiques.

Je vous demande de respecter une minute de silence en son honneur.
Je vous remercie. »

Le Président procède à la désignation d'un secrétaire de séance : Madame Anne-Marie GOLSE.
Le Président présente ensuite aux conseillers communautaires la liste des documents qui leur sont remis sur table, soit pour information, soit au titre des désignations n'ayant pas pu être intégrées avec l'envoi des convocations.

Approbation du procès-verbal de la séance du 21 janvier 2017

Nombre de membres : 220

Nombre de votants : 212

Le Président fait une observation sur le procès-verbal de la séance du 21 janvier 2017 et précise que Monsieur HOUIVET, secrétaire de la séance du Conseil du 21 janvier, a demandé à faire ajouter à la page 15 du procès-verbal une mention dans l'intervention de Monsieur MARGUERITTE, à savoir « Vous proposez un schéma de gouvernance dans lequel on retrouve un seul soutien identifié à la démarche qui était la nôtre et c'est une conception de l'équilibre que je ne partage pas ».

Monsieur HOUIVET demande également à ajouter que la demande d'avoir recours aux isolements dans le cadre de l'élection du Président n'a pas été respectée par l'ensemble des élus.

Thierry LEMONNIER fait une intervention également et demande que soit précisé au procès-verbal qu'à partir de la délibération portant délégation au Président, les votes ont eu lieu à main levée et que lui-même n'a pas participé au vote de ces délibérations puisque le vote électronique avait été instauré pour toutes les délibérations au sein du Conseil.

Le Président prend acte de ces demandes et propose d'approuver le procès-verbal du 21 janvier en tenant compte de ces modifications.

Avant de commencer l'ordre du jour, le Président avise les conseillers communautaires de quelques informations :

« Une réunion avec le Président du Conseil Départemental a eu lieu, ce qu'on appelle le M9, c'est en fait la réunion des Présidents des intercommunalités issues de la réforme territoriale, donc plus que 8 avec le Président du Conseil Départemental.

Nous avons eu cette réunion vendredi dernier. C'est un cadre informel où nous échangerons sur les principaux sujets d'intérêt communautaire et nous ferons également un partage d'expérience.

Il s'agissait d'une première réunion, il n'y avait pas d'ordre du jour précis, mais je voulais quand même vous informer que cette réunion s'était tenue.

Deuxième information, je pense que lors d'une délibération, Jacques LEPETIT en dira un mot tout à l'heure, c'est que nous avons reçu les organisations syndicales pour poser les bases du dialogue social mais les délibérations tout à l'heure seront l'occasion d'en dire un mot un peu plus approfondi.

Troisième information que je partage avec le Maire de Cherbourg-en-Cotentin, par ailleurs premier Vice-président de la Communauté d'Agglomération, et avec vous tous, c'est l'annonce de ce matin qui est importante sur le plan du développement économique à la fois pour la ville de Cherbourg mais aussi pour le territoire du Cotentin, puisque vous savez qu'a été annoncée par L.M. Wind Power la matérialisation de la construction à Cherbourg de l'usine de pâles pour la filière des éoliennes en mer, ce qui est tout à fait important à la fois pour conforter, pour consolider le rôle de Cherbourg et du Cotentin comme pôle énergétique majeur.

C'est important également en termes d'attractivité et de développement économique puisque c'est un grand chantier qui amènera vraisemblablement un certain nombre de sous-traitance possibles pour des entreprises locales. C'est enfin une excellente nouvelle en termes d'emplois créés puisqu'on annonce des chiffres qui sont tout à fait impressionnants à l'échelle du territoire. Alors ceci est le résultat d'un travail commun qui a été mené depuis plusieurs années maintenant et ceux d'entre vous qui siégez dans les instances de coopération du Cotentin en avez déjà entendu maintes fois parler. C'est un travail qui a commencé en 2011 et qui a impliqué la Région, le Département, l'ancienne Communauté Urbaine de Cherbourg, sans oublier l'Etat.

Et c'est aujourd'hui la concrétisation de ce travail de préparation et donc je voulais en remercier naturellement tous les acteurs passés et présents puisqu'il y a un certain nombre de personnalités du Département, de la Région qui ont été impliqués dans cette affaire donc nous l'avons fait ce matin au cours d'une conférence de presse à Cherbourg mais je voulais le redire ce soir devant vous, à quel point cette nouvelle était importante pour le développement économique dont je rappelle qu'il est la première de nos compétences et à cet égard nous avons, nous aurons à accompagner ce projet, puisque c'est un projet qui est financé pour partie par le concours public de l'ordre de huit millions d'euros, en l'état des informations dont je dispose. Il y aura peut-être des informations complémentaires qui seront données dans le cadre des communications des partenaires et notamment de la Région mais sachez qu'il y a en tout cas, sur un projet qui est à peu près évalué à cinquante millions d'euros, huit millions d'euros de concours publics et sur ces huit millions de concours publics, il y a deux millions d'euros qui étaient apportés par l'ancienne Communauté Urbaine de Cherbourg et qui sera maintenant apporté par la Communauté d'Agglomération. »

Benoit ARRIVE :

« Effectivement, nous avons eu la confirmation ce matin de l'implantation et du choix de L.M. Wind Power qui a été racheté il y a quelques semaines par Général Electric. Ils ont confirmé ce matin l'implantation effectivement sur les terre-pleins de leur usine en annonçant à moyen/long terme un peu plus de 500 emplois. C'est une nouvelle que nous attendions depuis des mois et un sujet, vous l'avez dit Monsieur le Président, sur lequel l'ensemble des collectivités travaillent depuis un peu plus de 5 ans maintenant. Et je tenais à saluer tous les élus passés et présents qui ont travaillé sur ces dossiers pour faire du Cotentin et de la Manche et de la Normandie une terre d'excellence et probablement une des rares terre nationale capable d'être démonstrateur du mix-énergétique français, du nucléaire jusqu'au dossier hydrogène sur lequel nous travaillons également en passant bien sûr par les EMR. Et lorsque je parle des EMR, je parle à la fois Monsieur le Président du dossier éolien mais aussi du dossier hydrolien sur lequel nous aurons l'occasion de revenir dans les semaines qui viennent donc effectivement une très bonne nouvelle pour la Normandie, pour le département de la Manche, pour l'agglomération du Cotentin et pour Cherbourg-en-Cotentin. »

Intervention de Monsieur Lefèvre :

« Je partage tout à fait vos propos Monsieur le Président et Monsieur le Maire de Cherbourg, j'aimerais simplement rappeler l'investissement relativement important du Président de Région sur cette affaire et je veux dire aussi la garantie de la Région sur les investissements puisque la Région apporte 50% de garantie sur les investissements. Je tenais à le rappeler parce que la Région contribue aussi largement au développement de cette opération. »

Le Président :

« Je vous remercie de cette précision. Dans notre esprit, il ne s'est pas agi de minorer la part de la Région puisqu'ont été saluées l'ensemble des collectivités partenaires au premier rang desquelles figure effectivement la Région. Je voudrais saluer également, le tant qu'on y est, le Département et l'Etat. »

Décision rapportée du Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin

Le Président rapporte au Conseil la décision du Président qu'il a prise depuis la dernière assemblée.

Avant de voter officiellement, un test sur une délibération fictive est élaboré afin de s'assurer qu'il n'y ait pas de dysfonctionnement de certaines télécommandes.

Délibération n° 2017-018

OBJET : Création et composition des commissions thématiques

Le Président présente la délibération.

Intervention de Christèle CASTELEIN :

« Merci Monsieur le Président, même si la charte est respectée, je trouve dommage que chacun ne soit pas titulaire dans une des 8 commissions. Si dans les faits, comme il l'a été proposé, les titulaires et suppléants peuvent siéger dans toutes les commissions, la définition dans le dictionnaire n'est pas la même entre titulaire et suppléant. Je n'ai pas à m'excuser d'être 22 maires de l'ex canton de Montebourg mais je regrette sincèrement cette iniquité entre les conseillers communautaires. »

Le Président :

« Je comprends votre point de vue. C'est vrai que je l'ai dit à l'instant, l'équilibre n'est pas parfait mais nous pensons qu'il s'agit du meilleur équilibre possible si nous voulons faire fonctionner harmonieusement pendant les 3 ans de notre mandat ce système des commissions dont l'expérience prouve qu'au début, tout le monde est enthousiaste et qu'à la fin c'est toujours plus compliqué. C'est la première observation que je voulais faire. La 2^{ème}, c'est une réponse à une question que vous n'avez pas posée mais votre intervention me permet d'ajouter cette remarque. Une commission peut être et sera coprésidée par 2 ou 3 Vice-présidents d'ailleurs, en fonction des sujets concernés. Donc, si je prends l'exemple de la Commission administration générale qui regroupe les ressources humaines, les moyens généraux et les services informatiques, elle sera coprésidée par Monsieur BOURDON et Monsieur LEPETIT, chacun ayant la présidence pour les matières qui le concerne. »

Deux erreurs sont signalées dans le tableau des commissions thématiques pour la commission cycle domestique de l'eau :

- Michel LEPOITTEVIN remplace Hubert LEMONNIER, qui passe suppléant,
- Bernard GOSSELIN est titulaire et Marc GAUCHET suppléant pour le Pôle du Val de Saire.

Intervention d'Hélène TRAVERT :

« Je voudrais savoir s'il était prévue une commission thématique concernant la Jeunesse et les sports. »

Le Président :

« Actuellement, il n'est pas prévu de commission thématique concernant la jeunesse et les sports. C'est un sujet auquel je suis particulièrement attaché pour d'autres raisons que celles pour lesquelles nous nous trouvons ici mais il n'est pas prévu de commission thématique pour la jeunesse et les sports pour la raison simple que ça ne fait pas partie aujourd'hui de la compétence de la Communauté d'Agglomération et que nous avons centré les commissions sur les compétences actuelles de la Communauté d'Agglomération mais naturellement, si dans l'avenir, il y avait des prises de compétences importantes de cette communauté, ce chiffre de 8 commissions et de 22 n'est pas intangible. Nous partons sur cette base, et c'est une situation qui peut évoluer. »

Le Président propose de passer au vote, la délibération est adoptée à la majorité.

Nombre de membres : 220

Nombre de votants : 212

Pour : 199

Contre : 4

Abstentions : 8

Ne prend pas part au vote : 1

Délibération n° 2017-019

OBJET : Fixation des indemnités de fonction des élus

Le Président présente la délibération.

Intervention de Louise-Aline HOUTTEVILLE :

« Je voulais juste savoir s'il y avait quelque chose pour les suppléants en fait parce que si on imagine qu'un titulaire soit absent très souvent et donc qu'il soit remplacé par son suppléant, est-ce qu'on peut imaginer que le suppléant soit pris en compte ou pas ? »

Le Président :

« Il n'y a rien de prévu pour les suppléants, ça n'a pas été envisagé ni discuté donc à ce jour je ne peux pas vous répondre autre chose. »

Intervention d'une conseillère communautaire :

« Il me semblerait quand même plus normal que le titulaire, à ce moment, défraye son suppléant. Si le titulaire n'assiste pas aux réunions et qu'il est remplacé par son suppléant, il semblerait logique qu'il le dédommage. »

Le Président :

« Soit il y a un système global à mettre en place mais on ne peut pas rentrer dans un système individuel entre le titulaire et le suppléant. Ce que je voulais dire c'est qu'il y a 2 notions différentes. Si un titulaire vient très rarement aux réunions et qu'il fait preuve d'absentéisme chronique, évidemment je mets de côté des gens qui sont absents pour des raisons de maladie ou d'empêchement physique, mais s'il y a une manifestation d'absentéisme régulier, alors à ce moment-là, je vais répondre d'ailleurs parce qu'il y a eu un amendement qui a été proposé sur cette question par des élus qui sont présents dans l'assemblée, on peut imaginer que le règlement intérieur indique qu'on prévoit soit un système de substitution au profit du suppléant si celui-ci vient, soit un retrait de l'indemnité si celle-ci n'apparaît pas justifiée. Je renverrai là-dessus au règlement intérieur si vous voulez bien parce que je pense que c'est la meilleure manière de traiter ces situations. »

Intervention de Gérard PARENT :

« A propos des indemnités, si on fait le global de la masse des indemnités des anciennes communautés de communes et qu'on compare cette masse à celle qu'on va peut-être voter tout de suite qui est de 86 000 euros, et j'ai cru comprendre que la masse avant était d'environ 70 000, donc il y a un delta de 14 000. Est ce que l'on ne pourrait pas avoir cet effet assez symbolique d'essayer, sans se serrer la ceinture, d'avoir une masse qui correspondent à peu près où qui soit même égale à ce qui a été donné avant ? »

Le Président :

« Vous avez parfaitement raison sur ce que vous venez d'avancer, c'est à dire qu'il y a effectivement un surcoût. Ce surcoût est lié au fait qu'il a été proposé ou en tout cas recommandé par les conseils des territoires de fixer l'indemnité pour les conseillers, hors exécutif, au taux de 100%. C'est la raison pour laquelle il y a ce surcoût.

Donc, il faut assumer ce surcoût. Il faut être clair, soit nous assumons ce surcoût et nous votons la délibération, soit nous n'assumons pas. Et dans ces cas-là, il faut minorer le taux des conseillers hors exécutif, sachant que le taux des conseillers présents dans l'exécutif est lui déjà minoré par rapport à un taux maximal de 100%.

Sur cette affaire, le Bureau s'en était remis à l'avis des conseils de territoires et cet avis majoritaire, tel qu'il nous est revenu après qu'ils aient délibéré, a été de dire « ayons une enveloppe à 100% pour les conseillers communautaires hors exécutif ». Ce qui fait qu'il y a un léger surcoût à l'arrivée. Si vous voulez mon avis, mais ce n'est que mon avis, la démocratie a un coût et la fonction électorale doit être défrayée. Il faut que les élus aient le courage de le dire à un moment parce qu'à force systématiquement de minorer ce coût et de minorer l'engagement pour la Cité et les conséquences qui peuvent aller avec, nous nous retrouvons dans la situation où nous devons aujourd'hui délibérer sur un taux plus ou moins important d'indemnités, ce qui entre nous je pense qu'on est dans une situation extrêmement délicate, moi j'aurais souhaité et je souhaiterais toujours, mais c'est une réflexion que je livre, que la loi fixe une bonne fois pour toute le niveau des indemnités et qu'elle ne dise pas il y a un taux minimal et un taux maximal et qu'elle fixe un barème qui s'appliquerait automatiquement. Car mettre les élus dans la situation de devoir définir eux mêmes quel est le bon taux applicable aboutit finalement à l'arrivée à des contorsions dont nous nous serions bien passé. Alors c'est vrai, il y a un léger surcoût que je ne nie pas mais ce léger surcoût est le résultat d'une consultation globale qui a été faite et sur laquelle il me paraît assez difficile de revenir maintenant, sauf à ce que ce soit la volonté générale de l'assemblée. »

Intervention d'Hervé FEUILLY :

« Monsieur le Président, Pourriez-vous nous préciser, dans le nombre d'indemnisation des Vice-présidents est resté le chiffre de 15, est-il tenu compte de la décision du premier Vice-président Monsieur ARRIVE ? Pourquoi subsiste-t-il 15 Vice-présidents alors que ça ne fait plus que 14 si je sais compter ? »

Le Président :

« Je pense que n'avons pas fait une délibération ad hominem, je pense que nous avons fait une délibération globale sur un nombre que nous avons voté qui est le nombre de 15. Naturellement, ce nombre de 15 s'appliquera comme vous le savez sur 14 puisque nul n'a de raison de mettre en doute la parole et les engagements qu'a pris Monsieur ARRIVE.

Je voulais simplement dire que la délibération a été faite sur la base objective de ce que nous avons voté, c'est à dire 15 mais naturellement le montant qui correspond correspondra à 14. »

Hervé FEUILLY :

« D'accord. Et d'autre part, l'effort sur l'indemnité des Vice-présidents est nettement supérieur à l'effort qui va être attribué au Président.

Comment le justifiez-vous ? »

Le Président :

« Ecoutez, je le justifie de manière extrêmement simple. Tout d'abord, quand vous regardez les montants bruts, vous êtes à peu près à des montants équivalents donc je n'avais pas de raison de mettre un montant brut qui soit supérieur, très largement supérieur à celui que j'ai mis, première chose. Deuxièmement, comme vous le savez, je n'ai pas d'autre mandat et donc j'ai considéré, et d'ailleurs ceci n'a pas été contesté, au niveau du Bureau où un certain nombre de gens étaient quand même surpris que je n'ai pas pris la totalité. Donc ça fait une réduction de 15 % de l'indemnité qui, rapporté au montant total de l'indemnité, me semble significatif donc je n'ai pas d'autre mandat donc il me semble que l'énergie que je consacre au grand Cotentin méritait que cette indemnisation soit fixée justement.

Et troisièmement, et ceci est un sujet sur lequel je ne voudrais pas m'étendre aujourd'hui, même si j'imagine que ça ferait plaisir à certains d'entre vous, j'ai un certain nombre de conséquences professionnelles qui sont liées à mon élection et je trouve normal d'être indemnisé à la hauteur de mon investissement pour la collectivité. Mais naturellement, je conçois que vous trouviez que ce n'est pas assez mais je pense aussi que si on rentre dans cette logique, et je ne le dis pas seulement pour moi, je le dis pour tout le monde, d'ailleurs je pourrais même le dire pour vous d'une certaine manière puisque les conseillers sont au taux de 100 % mais c'est normal qu'ils le soient puisque l'indemnité des conseillers est faible.

Je pense que si nous rentrons collectivement, et là j'essaye de parler de ce sujet qui est toujours compliqué, de manière libre, si nous rentrons collectivement dans la logique où nous acceptons que l'engagement pour la Cité soit totalement gratuit, je pense qu'un jour ou l'autre nous n'aurons plus beaucoup d'élus pour exercer des responsabilités qui sont lourdes et qui au final ne trouveront pas preneur. Après, on peut revenir au suffrage censitaire où seuls les gens qui payent énormément d'impôts et qui sont très riches avaient le droit de s'occuper des affaires de la Cité.

Je crois personnellement qu'il faut que nous assumions, moi je le fais de manière très transparente, que nous assumions le fait que ces indemnités correspondent à une charge de travail et à des responsabilités importantes. »

Hervé FEUILLY :

« Monsieur le Président, ne caricaturez pas mes propos. Je n'étais pas dans l'orientation que vous donnez à votre explication. Mais rapprochez-vous tout simplement des indemnités qui sont attribuées à Caen-la-Mer et vous verrez qu'il y a une disproportion conséquente pour une communauté de communes qui est bien au delà de 183 000 habitants. »

Le Président :

« Monsieur FEUILLY, je n'ai pas du tout mal pris ce que vous avez dit et je n'ai pas voulu caricaturer vos propos. »

Hervé FEUILLY :

« Non mais vous dirigez en parlant de siècles passés, mais je crois qu'aujourd'hui on doit faire montre d'exemplarité dans un pays qui souffre, parce qu'on a un taux de chômage qui est quand même très important dans notre presqu'île et je pense que faire un petit effort et ne pas dépasser les indemnités antérieures cumulées aurait pu être un signe fort d'une part pour les contribuables et d'autre part pour les entreprises. »

Le Président :

« Chacun peut avoir l'avis qu'il veut sur la question. J'ai essayé d'ailleurs, dans les explications que j'ai données, je ne vous ai pas du tout mis en cause, j'ai fait une comparaison et j'ai fait une réflexion. Libre à chacun de la partager ou de ne pas la partager donc je ne caricature pas du tout vos propos, je sais que c'est un débat sensible.

D'abord, je dois vous dire que ce n'est pas la proposition du Président, c'est la proposition du Bureau et que cette proposition du Bureau a été soumise, je le répète, pour consultation notamment s'agissant de la 2ème enveloppe, aux territoires ; sur la première, je pense que nous avons fait un effort, que nous partageons une enveloppe qui était prévue pour 16 en 34, donc je ne pense pas qu'on puisse dire qu'il n'y a pas eu d'efforts. Sur la 2ème indemnité, compte tenu de son niveau qui est modeste et qui correspond quand même à un défraiement lié à un engagement, j'ai rappelé quelles pouvaient être les formes : réunions, frais de route, etc. ; les territoires ont souhaité, et je les comprends parfaitement, maintenir un taux de 100%. Il se trouve que nous sommes 220 et donc, même si par délégué nous sommes à un montant modique, ça fait tout de suite des sommes qui sont effectivement plus importantes que ce à quoi on pouvait s'attendre, si en tout cas on voulait faire dans cette affaire des économies. »

Intervention de Ralph LEJAMTEL :

« D'abord la première question, elle est un petit peu anecdotique mais l'enveloppe maximale dans les dernières délibérations était de 43 405 euros et dans celle qu'on a là, elle est de 43 931 euros, c'est juste si vous avez la réponse à cette petite évolution. Est-ce qu'il y avait eu une erreur dans la première délibération ? Sur la façon dont le Bureau a proposé une répartition de l'enveloppe, effectivement, il y a un signe de la part du Bureau sur l'indemnité du Président placée à 85 %. Est-ce que c'est significatif ? Pour ça, il appartient à chacun de se faire son opinion sur le sujet. Par contre, là où il y a une question que je souhaiterais poser : dans les conseils de territoires, nous avons été saisis sur 4 scénarios par rapport à l'indemnité des conseillers communautaires mais sur la partie qui concernait l'enveloppe numéro un il n'y avait pas de scénario, c'est à dire qu'on nous a fait savoir que le Bureau avait choisi ce que vous nous présentez ce soir. Est-ce que c'est un point de règlement ou est-ce que c'est un choix politique ? C'est à dire que, est-ce que le choix politique a été fait que les conseils de territoires ne seraient saisis que sur les indemnités des conseillers communautaires, les scénarios possibles pour l'enveloppe numéro un restant à la charge du Bureau ? Moi j'aimerais quelques approfondissements sur le sujet parce que je ne pose pas ça simplement pour des raisons formelles mais par exemple, ce qu'a dit le premier délégué qui a dit que la masse globale, c'était 86 000 euros et que c'était 70 000 euros précédemment, si on faisait la somme de ce qu'étaient les intercommunalités, c'est quand même un élément de réflexion très important et si on l'avait eu en amont, c'est à dire que là on nous a demandé de trancher sur une partie du sujet et sans avoir forcément tous les éléments de la problématique et je trouve que c'est un peu dommage. »

Intervention de Daniel MELLET :

« Monsieur le Président, vous avez dit tout à l'heure que la Côte des Isles était une exception, c'était tout simplement dans le souci de ne pas dépasser l'enveloppe historique et aujourd'hui au Bureau, j'ai voté pour l'indemnité à 100 % donc pour les délégués communautaires, sur la 2ème enveloppe et mes collègues si je peux leur dire aujourd'hui qu'ils vont voter ce qu'ils veulent, mais je les invite à voter l'enveloppe à 100%. »

Intervention de Gilles SCHMITT :

« Je pense qu'effectivement on doit être exemplaire vis-à-vis des citoyens sans pour autant faire de démagogie mais tout simplement en faisant de la logique. Alors cette logique, quelle est-elle ? C'est tout simplement la proportionnalité, c'est à dire quand le mandat exercé à temps plein justifie une indemnité maximale, il me semble d'ailleurs que Monsieur le Maire de Cherbourg avait justifié ainsi son indemnité d'élu local en tant que maire, c'est logique quand on est un maire à temps plein, on a l'indemnité à taux plein. Mais quelle que soit la compétence, une semaine compte 7 jours. Aussi, lorsqu'on exerce 2 voire 3 mandats ou un mandat et une activité professionnelle, ces 2 ou 3 activités ne sont forcément plus chacune à plein temps.

Aussi, il convient alors de moduler selon moi l'indemnité liée à ce ou ces mandats et c'est encore une fois logique.

Dans le cas présent, la solution elle est simple, logique. Pour un travail 7 jours sur 7, il convient d'attribuer l'indemnité maximale. Pour prendre l'exemple de celle du Président, donc 5 612 euros brut, compte-tenu des enjeux et de la complexité à la mise en oeuvre de notre agglomération XXL, je pense qu'il faut être présent 5 jours sur 7, soit environ 72 % d'une semaine. Aussi, une indemnité qui correspondrait à 72% de l'indemnité maximale soit 4 040 euros brut est logique. Et cela correspond à 104 % de l'indice brut. Je n'ai pas fait le calcul pour moins de 5 jours mais j'imagine en effet que par rapport aux enjeux de notre Communauté d'Agglomération, 5 jours de présence est logique. »

Le Président :

« Je vais répondre à Monsieur LEJAMTEL puis ensuite je vous proposerai qu'on mette aux voix la délibération.

Donc, c'est effectivement un choix politique du Bureau de n'avoir consulté les territoires que sur la partie qui concernait la fixation de l'enveloppe des conseillers territoriaux hors exécutif. Nous avons en effet considéré que la proposition que le Bureau faisait à l'assemblée s'agissant des indemnités des membres de l'exécutif était suffisamment raisonnable pour qu'il n'y ait pas lieu d'aller au-delà. Peut-être est-ce contestable mais en tout cas nous assumons cette décision et nous l'assumons collectivement.

S'agissant des éléments d'information dont vous avez disposé, bon c'est vrai qu'il y a un léger surcoût. Il n'est d'ailleurs pas de l'ordre de 16 000 euros, il est moindre, de mémoire il est de l'ordre de 12 000 euros mais enfin bon ça reste un léger surcoût. Nous avons essayé d'en expliquer les raisons, c'est un débat de toute façon qui pourrait durer des heures parce que nous n'arriverons jamais à mettre d'accord là dessus toute l'assemblée et il y a autant d'avis qu'il y a de délégués donc je vous suggère de passer au vote, après que j'aurais répondu sur la demande de précisions de Monsieur LEJAMTEL, s'agissant de l'enveloppe maximale qui avait augmenté de quelque sept cents ou huit cents euros par rapport à la délibération précédente, c'est un changement d'indice, on est passé au 1^{er} février à un changement d'indice de 1015 à 1022, ce qui explique l'augmentation. »

Le Président propose de passer au vote, la délibération est adoptée à la majorité.

Nombre de membres : 220

Nombre de votants : 213

Pour : 172 Contre : 22 Abstentions : 17 Ne prend pas part au vote : 2

Délibération n° 2017-020

OBJET : BUDGET – Vote par nature

Le Président présente la délibération, qui est adoptée à la majorité.

Nombre de membres : 220

Nombre de votants : 213

Pour : 209 Contre : 1 Abstentions : 3 Ne prend pas part au vote : 0

Délibération n° 2017-021

OBJET : Vote des taux des taxes ménages

Le Président présente la délibération.

Intervention d'Hubert LEFEVRE :

« Il est vrai que ces taux, notamment sur la taxe d'habitation de 12,5 %, sont des taux qui nous ont été proposés par le cabinet RCF, on n'a pas eu d'autres propositions hormis le cabinet. Il faut savoir que pour les communes ça va, alors pour 2017 il n'y a aucun problème puisque la compensation va être au centime près, il n'y aura aucun problème. Nous savons néanmoins que la partie dynamique de nos communes rurales reste le développement de l'habitat et qu'effectivement nos taxes d'habitations qui se voient la part communale diminuée de 3, 4, 5 ou 6 points, et quand nous allons développer dans les années qui viennent de l'habitat, nous aurons donc une perte sur les produits de la taxe d'habitation communale, plus la perte sur la variation de la base fiscale puisque nos taux vont diminuer.

Je vous rappelle, Monsieur le Président, qu'il y a un moyen pour garantir aux communes l'équilibre financier, ce moyen ça s'appelle la solidarité communautaire, et non l'attribution de compensation, ce sont 2 choses différentes. Donc moi je souhaite et chers collègues afin de défendre nos collectivités, je souhaite que ces taux soient votés quand on aura la certitude que la communauté d'agglomération ait mis en place la solidarité communautaire et qu'elle soit votée par l'ensemble de l'assemblée. »

Le Président :

« Monsieur Lefèvre, Qu'est-ce qui vous permettrait de douter que la communauté d'agglomération, que son Bureau ne mette pas en place une dotation de solidarité communautaire ? Qu'est-ce qui vous permettrait à priori de penser que l'objectif de l'exécutif est de brutaliser les communes, de les empêcher de mener à bien leurs projets ou de les empêcher d'avoir les ressources qui leur permettraient de se développer ? J'entends votre argument et je pense que c'est un argument tout à fait recevable sur le fond. D'ailleurs, il avait été à plusieurs reprises évoqué lors des réunions de préparation par d'autres intervenants que vous. Mais faisons-nous confiance et je pense que ce vote des taux, je l'ai dit en préambule, il n'est pas exclusif d'autres mesures qui seraient prises pour assurer le développement des communes. Il est au contraire là pour donner de la visibilité à des communes, vous les connaissez bien puisque vous êtes Président de l'Association des maires ruraux, qui ont besoin de faire leur budget pour le 30 mars. Donc je pense que si nous ne prenons pas cette délibération aujourd'hui, nous allons mettre les communes dans la situation de ne pas avoir de visibilité sur le court terme et d'être dans une situation de brouillard et nous ne souhaitons pas, en tout cas c'est l'objectif du Bureau, c'est l'objet de la délibération, entrer dans cette logique. J'ajoute que s'agissant de la dotation de solidarité communautaire et de l'ensemble des outils budgétaires et financiers pour assurer le développement des communes, comment voulez vous qu'aujourd'hui, nous le mettions en place alors que nous n'avons pas encore les esquisses sur le premier budget de la Communauté d'agglomération qui sera voté lors de notre séance prochaine. On ne peut pas nous demander de mettre la charrue avant les bœufs et d'afficher aujourd'hui une dotation de solidarité communautaire dont on ne peut savoir quel serait le montant ni les contours. Et donc, on essaye simplement de faire les choses par ordre et ces taux qui sont des taux de référence, ils vont aider à la fabrication du budget des communes. Nous voterons notre budget en avril et naturellement, je crois que nous pouvons en prendre l'engagement aujourd'hui, Patrice PILLET voudra peut-être ajouter quelque chose puisqu'il est en charge de ces sujets, naturellement nous mettrons en place dès que nous pourrons les outils permettant aux communes d'avoir leur part de la création du Cotentin. Je rappelle que le Cotentin il est fait pour les communes, il n'est pas fait pour les gens qui sont à cette tribune. »

Patrice PILLET :

« Je pense que le Président a dit l'essentiel car effectivement l'objectif, c'était un engagement qui avait été pris à la constitution de l'agglomération du Cotentin, c'est qu'au niveau financier, on ait une véritable restitution de l'ensemble des dotations et des finances qui pouvaient exister antérieurement dans les communes et qu'il n'y ait pas perte du tout donc on sera vigilant sur les différents points. Là, on est sur un ajustement nécessaire pour pouvoir faciliter le fonctionnement et l'élaboration du budget 2017 mais bien évidemment, il y aura des corrections ultérieures qui permettront, au cas par cas, d'adopter et d'adapter surtout nos contributions aux différents budgets communaux ; donc il n'y a pas d'inquiétudes à avoir là-dessus. »

Intervention de Jean LEPETIT :

« Je voudrais un petit peu abonder dans le même sens qu'Hubert Lefèvre et il faut bien mettre en avant aussi la progressivité, à savoir qu'aujourd'hui, effectivement, la neutralité est effective et il faut s'en réjouir, ça correspond aux engagements qui avaient été promis par rapport aux différentes mairies.

Par contre, c'est vrai que l'évolution dans le temps comporte des risques et c'est pour cette raison qu'avait été proposé un observatoire de la fiscalité. Loin de remettre en cause des choix, effectivement nous sommes dans une période un petit peu compliquée, parce qu'il faut prendre des décisions rapidement. Il faut rappeler que la commission des finances n'a pas pu se réunir, qu'on n'a pas pu avoir le retour et c'est logique qu'on ait des propositions. Par contre, cet observatoire permettrait de pouvoir chaque année voir un petit peu cette évolution et donner cette lisibilité dont les communes ont tant besoin. Donc cette évolution qui est nécessaire à mon sens permettrait à l'ensemble des maires de voir chaque année des évolutions futures aussi qui concernent peut-être les EPCI et les agglomérations et donc de rassurer les mairies quant à leur évolution fiscale.

Le Président :

« Oui, Monsieur LEPETIT, je vous remercie de cette proposition qui évidemment pourra être étudiée, dans le cadre du Bureau et dans le cadre de la CLECT.

Je pense que le premier observatoire de la fiscalité, c'est d'ailleurs la CLECT elle-même, à la fois par sa vocation et la nature de sa composition. S'il s'avérait que ce n'était pas suffisant, alors nous pourrions effectivement envisager d'autres instances mais enfin je ne suis pas non plus pour la multiplication systématique des instances parce que je trouve qu'on en a déjà assez comme ça. Quand on fait le compte, et on le verra tout à l'heure avec l'ensemble des désignations à faire, qu'il y a déjà beaucoup de comités, d'observatoires, de commissions alors s'il fallait en rajouter un autre à la demande de l'assemblée, je n'aurais aucun problème avec ça, je pense qu'aujourd'hui, c'est prématuré. Aujourd'hui ce qu'il faut, c'est déjà poser les bases budgétaires et fiscales. Je rappelle que nous n'avons qu'un mois et demi d'existence, et donc cette délibération a pour but de faciliter la mise en place de cette neutralité et la visibilité pour l'ensemble des communes je le rappelle au moment de l'élaboration de leur budget. »

Intervention de Sophie GUYON :

« Monsieur le Président, j'ai juste une question, effectivement, je comprends le besoin de clarifier un peu les choses mais j'ai juste le sentiment qu'on nous demande de signer un chèque en blanc quand vous nous dites de nous faire confiance. J'ai un peu de mal, je n'ai jamais fonctionné comme ça, je ne signe pas de chèque en blanc donc j'aurais voulu avoir un peu plus de garantie en fait. »

Le Président :

« Ça dépend ce qu'on appelle signer un chèque en blanc. Je pense que nul ne vous demande de signer un chèque en blanc. On nous demande de conditionner ces délibérations à l'octroi d'une dotation de solidarité communautaire. Je vous dis, je vous répète que ce n'est pas ma position et que ce n'est pas la position du Bureau. Le seul but de cette délibération est de permettre le lancement dans les meilleures conditions à la fois de la communauté d'agglomération et de l'élaboration du budget des communes, je ne vous demande aucun chèque en blanc. Je vous demande simplement en revanche de ne pas faire le procès d'intention que nous ne voudrions pas mettre en place la dotation de solidarité communautaire ou une solidarité communautaire, je veux dire, je ne vois pas ni dans les propos des membres du Bureau, ni dans leurs actions ce qui pourrait vous conduire à penser une telle chose. S'il s'agit de faire un chèque en blanc sur la nature même des taux, là j'essaie de vous expliquer extrêmement concrètement comment ils avaient été fabriqués. Ils ne sont pas nés, si je puis dire, d'une manipulation ou du chapeau du Président ou de Vice-présidents, ces taux très honnêtement correspondent à ce que l'on peut connaître de la réalité et ont été préparés en liaison avec RCF et la direction des finances.

Intervention de Myriam HAMON :

« Justement, pour l'élaboration des taux, on nous a présenté le fait que la Communauté de Communes de la Hague n'avait pas été prise en compte sur le calcul des taux. Par contre, l'Etat n'a toujours pas répondu pour savoir s'il fallait vraiment les prendre en compte. Donc est-ce qu'on ne va pas voter un taux qui est un taux qui sera potentiellement remis en cause par l'État demain ? »

Le Président :

« C'est une question assez technique. En réalité, ce qui se passe pour les communes nouvelles, que ce soit la commune nouvelle de la Hague ou la commune nouvelle de Cherbourg, le taux s'applique d'office puisqu'on est dans une situation qui, comme vous le savez, est nouvelle. Donc, il n'y a pas de raisons de penser que ce taux puisse être mis en cause demain. Mais ce sont des taux de référence, encore une fois, donc ces taux de référence peuvent être le cas échéant ajustés et le seront si jamais il y avait nécessité de le faire. »

Après ces échanges, le Président propose de passer au vote.
La délibération est adoptée à la majorité.

Nombre de membres : 220

Nombre de votants : 213

Pour : 154 Contre : 30 Abstentions : 29 Ne prend pas part au vote : 0

Délibération n° 2017-022

OBJET : Régime indemnitaire des régisseurs de recettes, d'avances et de recettes et d'avances

Le Président présente la délibération, qui est adoptée à la majorité.

Nombre de membres : 220

Nombre de votants : 213

Pour : 205 Contre : 0 Abstentions : 8 Ne prend pas part au vote : 0

Délibération n° 2017-023

OBJET : Achats publics – Avenants de transfert partiel : autorisation de signature

Le Président présente la délibération, qui est adoptée à l'unanimité.

Nombre de membres : 220

Nombre de votants : 213

Pour : 213 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part au vote : 0

Délibération n° 2017-024

OBJET : Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Le Président présente la délibération.

Une modification est annoncée : Monsieur Pascal ROUSSEL se substitue à Madame Françoise HAMON.

La délibération est adoptée à la majorité.

Nombre de membres : 220

Nombre de votants : 213

Pour : 207 Contre : 0 Abstentions : 6 Ne prend pas part au vote : 0

Délibération n° 2017-025

OBJET : Election des membres de la commission de Délégation de Service Public

Le Président présente la délibération.

Intervention de Thierry LEMONNIER :

« Juste une petite question : comment ont été désignées ces personnes, aussi bien pour la DSP que pour la CAO ? C'était un tirage au sort ? »

Le Président :

« Vous savez, il ne faut pas croire que ce soit pour nous un objet ni d'amusement, ni d'arbitraire. La question est la suivante : vous avez 220 délégués, il faut désigner 5 membres donc précisément, on ne tire pas au sort, il n'y a pas de consultation des territoires parce que s'il y avait une consultation des territoires pour 5 personnes, sur un sujet en plus qui n'est pas territorial, mais qui est global, qui concerne l'agglomération, on arriverait probablement à une liste de 25 ou 30 personnes parmi lesquelles il faudrait de toute façon que le Bureau fasse un choix. Donc nous avons procédé de la manière suivante : lors des 2 derniers Bureaux, et les collègues peuvent en témoigner, j'ai fait un appel à candidatures en disant que ceux qui sont intéressés dans vos territoires, ceux auxquels vous pensez, ceux qui ont une spécialité ou un intérêt pour ces sujets, qu'ils se manifestent et ce sont ceux qui se sont manifestés qui ont été retenus. D'ailleurs, vous savez même parfois il a fallu, comme il n'y avait pas suffisamment de manifestation d'intérêt, qu'on sollicite à la marge telle ou telle personne. Soyez tranquille, franchement sur ces sujets-là, on essaie juste de faire au mieux en fonction des intérêts et des attentes des uns et des autres. »

Le Président propose de passer au vote, la délibération est adoptée à la majorité.

Nombre de membres : 220

Nombre de votants : 213

Pour : 208 Contre : 0 Abstentions : 5 Ne prend pas part au vote : 0

Délibération n° 2017-026

OBJET : Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de Saint-Pierre-Eglise – Désignation des membres élus représentant la Communauté d'Agglomération au sein du conseil d'administration

Le Président présente la délibération, qui est adoptée à la majorité.

Nombre de membres : 220

Nombre de votants : 213

Pour : 209 Contre : 0 Abstentions : 4 Ne prend pas part au vote : 0

Délibération n° 2017-027

OBJET : Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) des Pieux – Désignation des membres élus représentant la Communauté d'Agglomération au sein du conseil d'administration

Le Président présente la délibération, qui est adoptée à la majorité.

Nombre de membres : 220

Nombre de votants : 213

Pour : 210 Contre : 0 Abstentions : 3 Ne prend pas part au vote : 0

Délibération n° 2017-028

OBJET : Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de Montebourg – Désignation des membres élus représentant la Communauté d'Agglomération au sein du conseil d'administration

Le Président présente la délibération, qui est adoptée à la majorité.

Nombre de membres : 220

Nombre de votants : 213

Pour : 209 Contre : 1 Abstentions : 3 Ne prend pas part au vote : 0

Délibération n° 2017-029

OBJET : Adhésion de la Communauté d'Agglomération du Cotentin à l'Association des Maires de France (AMF)

Le Président présente la délibération, qui est adoptée à la majorité.

Nombre de membres : 220

Nombre de votants : 213

Pour : 206 Contre : 2 Abstentions : 4 Ne prend pas part au vote : 1

Délibération n° 2017-030

OBJET : Adhésion de la Communauté d'Agglomération du Cotentin à l'Association des Communautés de France (ADCF)

Le Président présente la délibération, qui est adoptée à la majorité.

Nombre de membres : 220

Nombre de votants : 213

Pour : 203 Contre : 5 Abstentions : 4 Ne prend pas part au vote : 1

Délibération n° 2017-031

OBJET : Syndicat Mixte du Cotentin – Désignation des délégués

Benoit ARRIVE présente la délibération, qui est adoptée à la majorité.

Nombre de membres : 220

Nombre de votants : 213

Pour : 205 Contre : 0 Abstentions : 7 Ne prend pas part au vote : 1

Le Président :

« Je voulais profiter de cette délibération pour vous dire que Benoît ARRIVE, qui exerce les fonctions de premier Vice-président du syndicat mixte, est parfaitement en phase avec moi sur le fait que le syndicat mixte du Cotentin a vocation à disparaître. Pour que les choses soient très claires, il faut que nous procédions à sa dissolution dans de bonnes conditions. C'est la raison pour laquelle il avait été décidé que ça ne pourrait pas se faire tout de suite au 1^{er} janvier 2017 et qu'il faudrait quelques mois, pour bien vérifier avec les partenaires du syndicat mixte que nous pouvions le dissoudre, et il faudra organiser par ailleurs, et nous allons nous y atteler, les relations avec la communauté de communes de Baie du Cotentin. Voilà c'était juste le petit complément que je voulais ajouter. »

Délibération n° 2017-032

OBJET : Association Maison de l'Emploi et de la Formation (MEF) – Désignation de représentants

Benoit ARRIVE présente la délibération, qui est adoptée à la majorité.

Nombre de membres : 220

Nombre de votants : 213

Pour : 211 Contre : 0 Abstention : 1 Ne prend pas part au vote : 1
(Claudie LAUNOY)

Délibération n° 2017-033

OBJET : Désignation des représentants au conseil d'administration d'Initiative Cotentin

Benoit ARRIVE présente la délibération, qui est adoptée à la majorité.

Nombre de membres : 220

Nombre de votants : 213

Pour : 206 Contre : 0 Abstentions : 7 Ne prend pas part au vote : 0

Délibération n° 2017-034

OBJET : Collèges – Désignation des représentants aux Conseils d'Administration

Patrice PILLET présente la délibération, qui est adoptée à la majorité.

Nombre de membres : 220

Nombre de votants : 213

Pour : 209 Contre : 0 Abstentions : 4 Ne prend pas part au vote : 0

Délibération n° 2017-035

OBJET : Lycées – Désignation des représentants aux Conseils d'Administration

Patrice PILLET présente la délibération.

Le Président indique qu'une précision sera apportée sur la délibération pour distinguer le lycée professionnel Alexis de Tocqueville et le lycée général Alexis de Tocqueville. Ces lycées comportent les mêmes membres désignés.

Monsieur PILLET est également ajouté comme suppléant au lycée Henri CORNAT.

La délibération est adoptée à la majorité.

Nombre de membres : 220

Nombre de votants : 213

Pour : 201 Contre : 0 Abstentions : 12 Ne prend pas part au vote : 0

Délibération n° 2017-036

OBJET : Election des délégués au Syndicat Mixte du SCOT du Pays du Cotentin

Yveline DRUEZ présente la délibération, qui est adoptée à la majorité.

Nombre de membres : 220

Nombre de votants : 213

Pour : 207 Contre : 0 Abstentions : 6 Ne prend pas part au vote : 0

Le Président propose une suspension de séance.

Délibération n° 2017-037

OBJET : Approbation du tableau des effectifs

Jacques LEPETIT présente la délibération, qui est adoptée à la majorité.

Nombre de membres : 220

Nombre de votants : 212

Pour : 199 Contre : 0 Abstentions : 13 Ne prend pas part au vote : 0

Délibération n° 2017-038

OBJET : Adhésion aux compétences « socle » du Centre Départemental de Gestion de la Manche (CDG50)

Jacques LEPETIT présente la délibération.

Il informe également l'assemblée qu'un courrier de l'UNSA et de la CFTC a été reçu et s'adresse à l'ensemble des conseillers communautaires. Jacques LEPETIT en fait la lecture. Il indique que :
« Globalement, pour la CFTC et l'UNSA, les décisions qui sont prises dans les différentes instances paritaires sont justes et équitables du fait de l'indépendance des commissions par rapport aux collectivités qui ont des CAP locales. Il en est de même pour les conseils de discipline. Donc nous avons quand même souhaité laisser la main à l'agglomération au niveau des CAP de manière, comme je vous l'ai dit, à pouvoir réagir assez rapidement et vous comprendrez que pour nous, c'est important de pouvoir agir en interne et sur une structuration qui sera demain décidée par les élections et ça donnera une entité nouvelle et un dialogue tout à fait particulier aussi à l'agglomération du Cotentin. »

La délibération est adoptée à la majorité.

Nombre de membres : 220

Nombre de votants : 212

Pour : 205 Contre : 0 Abstentions : 6 Ne prend pas part au vote : 1

Délibération n° 2017-039

OBJET : Fixation du nombre de représentants du personnel au Comité Technique placé auprès de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, instituant le paritarisme et le recueil de l'avis des représentants du collège employeur

Jacques LEPETIT présente la délibération.

Intervention de Thierry LEMONNIER :

« J'ai juste une petite question au niveau des représentants du personnel et autres, comment ça va être je dirais « dispatché » au niveau des territoires ou est-ce qu'après il y a des élections communes ? »

Jacques LEPETIT :

« C'est l'occasion de vous dire que lors de cette première rencontre, et il y en aura d'autres avec les syndicats puisqu'on s'est organisé de manière à avoir 4 représentants de chaque syndicat qui seront également et qui sont des agents de la Communauté d'Agglomération. Donc sur cette base là, des élections ont été envisagées autour du mois de juin de manière à faire une élection généralisée à l'échelle du Cotentin, à l'échelle de l'agglomération donc l'ensemble du personnel concerné. Donc au nombre de 650 je crois de mémoire, et donc ce sont ces électeurs qui désigneront les représentants du personnel et c'est à ce moment là que nous aurons la représentation qui conviendra de manière agréée : le comité technique, le CHSCT mais également la CAP. »

La délibération est adoptée à la majorité.

Nombre de membres : 220

Nombre de votants : 212

Pour : 211 Contre : 0 Abstention : 1 Ne prend pas part au vote : 0

Délibération n° 2017-040

OBJET : Fixation du nombre de représentants du personnel au CHSCT placé auprès de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, instituant le paritarisme et le recueil de l'avis des représentants du collège employeur

Jacques LEPETIT présente la délibération.

Intervention de Bruno VILTARD :

« Je voudrais juste une précision par rapport au contenu des délibérations : on précise ici que l'effectif est de 860 agents alors que dans le tableau des effectifs actuellement qui nous a été présenté tout à l'heure, on n'est pas à ces chiffres. »

Jacques LEPETIT :

« Oui, vous avez parfaitement raison. Tout le monde ne pourra pas voter effectivement. Donc, c'est 599 agents qui auront le statut d'électeur en fonction des différentes catégories, c'est ça la référence que l'on a notamment pour la CAP.

Nota : Pour information, 860 correspond à l'effectif au 1^{er} janvier 2017 tous statuts confondus (titulaires, stagiaires, non titulaires et contrats aidés), c'est cet effectif qui est retenu pour le calcul des représentants au CT et CHSCT.

849 correspond à l'effectif budgétaire (tableau des effectifs) sans les contrats aidés au nombre de 11 au 1^{er} janvier 2017.

La délibération est adoptée à la majorité.

Nombre de membres : 220

Nombre de votants : 212

Pour : 208 Contre : 0 Abstentions : 4 Ne prend pas part au vote : 0

Délibération n° 2017-041

OBJET : Adhésion au régime d'assurance chômage et affiliation au fonds de compensation du supplément familial de traitement

Jacques LEPETIT présente la délibération, qui est adoptée à la majorité.

Nombre de membres : 220

Nombre de votants : 212

Pour : 208 Contre : 0 Abstentions : 4 Ne prend pas part au vote : 0

Délibération n° 2017-042

OBJET : Recrutement d'agents contractuels en application des articles 3 et 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 pour des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité, à un accroissement saisonnier d'activité et au remplacement des fonctionnaires et des agents contractuels

Jacques LEPETIT présente la délibération, qui est adoptée à la majorité.

Nombre de membres : 220

Nombre de votants : 212

Pour : 200 Contre : 2 Abstentions : 10 Ne prend pas part au vote : 0

Délibération n° 2017-043

OBJET : Paiement des heures supplémentaires et complémentaires

Jacques LEPETIT présente la délibération, qui est adoptée à la majorité.

Nombre de membres : 220

Nombre de votants : 212

Pour : 199 Contre : 1 Abstentions : 12 Ne prend pas part au vote : 0

Délibération n° 2017-044

OBJET : Exercice du droit à la formation des Elus communautaires

Jacques LEPETIT présente la délibération, qui est adoptée à la majorité.

Nombre de membres : 220

Nombre de votants : 212

Pour : 193 Contre : 3 Abstentions : 15 Ne prend pas part au vote : 1

Délibération n° 2017-045

OBJET : Convention de mise à disposition d'un agent de la commune de Brix pour la direction du budget

Jacques LEPETIT présente la délibération, qui est adoptée à la majorité.

Nombre de membres : 220

Nombre de votants : 212

Pour : 201 Contre : 0 Abstentions : 11 Ne prend pas part au vote : 0

Délibération n° 2017-046

OBJET : Adhésion de la Communauté d'Agglomération du Cotentin au Syndicat Mixte Manche Numérique

Jean-Michel HOULLEGATTE présente la délibération, qui est adoptée à la majorité.

Nombre de membres : 220

Nombre de votants : 212

Pour : 200 Contre : 2 Abstentions : 10 Ne prend pas part au vote : 0

Délibération n° 2017-047

OBJET : EPIC Office du Tourisme de la Hague Cap Cotentin - Désignation des membres élus représentant la Communauté d'Agglomération du Cotentin

Jean-Michel HOULLEGATTE présente la délibération, qui est adoptée à la majorité.

Nombre de membres : 220

Nombre de votants : 212

Pour : 211 Contre : 0 Abstention : 1 Ne prend pas part au vote : 0

Délibération n° 2017-048

OBJET : Tourisme - Désignation des élus de la régie dotée de l'autonomie financière et de la personnalité morale chargée de l'exploitation d'un service à caractère industriel et commercial à Saint Pierre Eglise

Jean-Michel HOULLEGATTE présente la délibération.

Monsieur Marcel ORANGE est remplacé par Monsieur Jean-Claude BESNARD.

La délibération est adoptée à la majorité.

Nombre de membres : 220

Nombre de votants : 212

Pour : 204 Contre : 0 Abstentions : 8 Ne prend pas part au vote : 0

Délibération n° 2017-049

OBJET : EPIC Office du Tourisme intercommunal de la Côte des Isles - Désignation des membres élus représentant la Communauté d'Agglomération du Cotentin

Jean-Michel HOULLEGATTE présente la délibération, qui est adoptée à la majorité.

Nombre de membres : 220

Nombre de votants : 212

Pour : 210 Contre : 0 Abstentions : 2 Ne prend pas part au vote : 0

Délibération n° 2017-050

OBJET : EPIC Office du Tourisme de Cherbourg Cotentin - Désignation des membres élus représentant la Communauté d'Agglomération du Cotentin

Jean-Michel HOULLEGATTE présente la délibération, qui est adoptée à la majorité.

Nombre de membres : 220

Nombre de votants : 212

Pour : 208 Contre : 0 Abstentions : 4 Ne prend pas part au vote : 0

Délibération n° 2017-051

OBJET : Office du Tourisme de Montebourg – Désignation des membres élus représentant la Communauté d'Agglomération du Cotentin

Jean-Michel HOULLEGATTE présente la délibération, qui est adoptée à la majorité.

Nombre de membres : 220

Nombre de votants : 212

Pour : 208 Contre : 0 Abstentions : 4 Ne prend pas part au vote : 0

Délibération n° 2017-052

OBJET : Office du Tourisme du Canton de Saint-Sauveur-le-Vicomte (Vallée de l'Ouve) – Désignation des membres élus représentant la Communauté d'Agglomération du Cotentin

Jean-Michel HOULLEGATTE présente la délibération, qui est adoptée à la majorité.

Nombre de membres : 220

Nombre de votants : 212

Pour : 210 Contre : 1 Abstention : 1 Ne prend pas part au vote : 0

Délibération n° 2017-053

OBJET : GEMAPI - Syndicat Mixte Espaces Littoraux de la Manche (S.Y.M.E.L.) - Désignation des délégués

Christian PRIME présente la délibération, qui est adoptée à la majorité.

Nombre de membres : 220

Nombre de votants : 212

Pour : 211 Contre : 0 Abstention : 1 Ne prend pas part au vote : 0

Délibération n° 2017-054

OBJET : Syndicat intercommunal d'aménagement de la Douve - Désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération du Cotentin

Christian PRIME présente la délibération.

Intervention de Bruno VILTARD :

« Excusez-moi, je voulais juste savoir si en complément de cette délibération, nous avons une estimation du coût de l'adhésion ? »

Le Président :

« Il me semble de toute façon que nous nous substituons aux collectivités déjà membres et qu'il ne doit pas y avoir de surcoût. »

Christian PRIME ajoute qu'il y a un forfait de base de 750 € par commune.

Bruno VILTARD :

« Ce n'est pas le propos de dire qu'il y avait un surcoût, simplement quand on additionne l'ensemble des adhésions des anciens EPCI, ça représente combien pour la communauté d'agglomération ? »

N'ayant pas la réponse, le Président propose de fournir l'information à l'assemblée lors de la prochaine séance.

La délibération est adoptée à la majorité.

Nombre de membres : 220

Nombre de votants : 212

Pour : 205 Contre : 0 Abstentions : 6 Ne prend pas part au vote : 1

Délibération n° 2017-055

OBJET : GEMAPI - Syndicat du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des bassins versants de la Sienne, Soulles et des bassins versants côtiers de la Côte Ouest du Cotentin - Désignation des délégués

Christian PRIME présente la délibération, qui est adoptée à la majorité.

Nombre de membres : 220

Nombre de votants : 212

Pour : 202 Contre : 0 Abstentions : 10 Ne prend pas part au vote : 0

Délibération n° 2017-056

OBJET : Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable de la Scye – Désignation des membres élus représentant la Communauté d'Agglomération du Cotentin

Philippe LAMORT présente la délibération, qui est adoptée à la majorité.

Nombre de membres : 220

Nombre de votants : 212

Pour : 204 Contre : 0 Abstentions : 8 Ne prend pas part au vote : 0

Délibération n° 2017-057

OBJET : Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable du canton de Saint-Sauveur-le-Vicomte – Désignation des membres élus représentant la Communauté d'Agglomération du Cotentin

Philippe LAMORT présente la délibération, qui est adoptée à la majorité.

Nombre de membres : 220

Nombre de votants : 212

Pour : 204 Contre : 0 Abstentions : 8 Ne prend pas part au vote : 0

Délibération n° 2017-058

OBJET : Avenants de transfert – Marchés publics de Cotentin Traitement

Edouard MABIRE présente la délibération, qui est adoptée à la majorité.

Nombre de membres : 220

Nombre de votants : 212

Pour : 207 Contre : 0 Abstentions : 5 Ne prend pas part au vote : 0

Délibération n° 2017-059

**OBJET : Convention de partenariat pour accompagner la reprise des compétences de Cotentin
Traitement par la communauté de communes de la Baie du Cotentin**

Edouard MABIRE présente la délibération, qui est adoptée à la majorité.

Nombre de membres : 220

Nombre de votants : 212

Pour : 203 Contre : 0 Abstentions : 9 Ne prend pas part au vote : 0

Délibération n° 2017-060

**OBJET : Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des marais du Cotentin et du Bessin –
Adhésion de la communauté d'agglomération du Cotentin et désignation d'un représentant au
comité syndical**

Edouard MABIRE présente la délibération, qui est adoptée à la majorité.

Nombre de membres : 220

Nombre de votants : 212

Pour : 205 Contre : 0 Abstentions : 7 Ne prend pas part au vote : 0

Délibération n° 2017-061

**OBJET : Syndicat mixte du pays d'art et d'histoire du clos du cotentin - Désignation des
représentants**

Alain CROIZER présente la délibération, qui est adoptée à la majorité.

Nombre de membres : 220

Nombre de votants : 212

Pour : 203 Contre : 1 Abstentions : 8 Ne prend pas part au vote : 0

Délibération n° 2017-062

**OBJET : Association ARCICEN – Désignation des représentants de la Communauté
d'Agglomération du Cotentin**

Johan DENIAUX présente la délibération, qui est adoptée à la majorité.

Nombre de membres : 220

Nombre de votants : 212

Pour : 202 Contre : 3 Abstentions : 7 Ne prend pas part au vote : 0

Délibération n° 2017-063

OBJET : Conseil portuaire de Port Diélette - Désignation des représentants

Johan DENIAUX présente la délibération, qui est adoptée à la majorité.

Nombre de membres : 220

Nombre de votants : 212

Pour : 206 Contre : 2 Abstentions : 4 Ne prend pas part au vote : 0

Délibération n° 2017-064

OBJET : SDEM 50 – Désignations des délégués au secteur d'énergie n° 10

Johan DENIAUX présente la délibération, qui est adoptée à la majorité.

Nombre de membres : 220

Nombre de votants : 212

Pour : 207 Contre : 0 Abstentions : 5 Ne prend pas part au vote : 0

Délibération n° 2017-065

OBJET : Entente Intercommunale "Musiques actuelles en Cotentin" – Désignation des membres de la Communauté d'Agglomération du Cotentin

Johan DENIAUX présente la délibération, qui est adoptée à la majorité.

Nombre de membres : 220

Nombre de votants : 212

Pour : 204 Contre : 0 Abstentions : 8 Ne prend pas part au vote : 0

Délibération n° 2017-066

OBJET : Désignation des membres de la Communauté d'Agglomération du Cotentin auprès du Conseil d'établissement de l'école de musique des Pieux

Johan DENIAUX présente la délibération, qui est adoptée à la majorité.

Nombre de membres : 220

Nombre de votants : 212

Pour : 201 Contre : 1 Abstentions : 10 Ne prend pas part au vote : 0

Délibération n° 2017-067

OBJET : Syndicat Scolaire des Sept Lieux à St Maurice en Cotentin – Désignation des membres élus représentant la Communauté d'Agglomération du Cotentin

Daniel MELLET présente la délibération.

Intervention d'Hélène LESEIGNEUR :

« Nous sommes plusieurs maires à adhérer au syndicats scolaire de la Côte des Isles mais ce que je ne comprends pas, c'est qu'il est mis dans la phrase que le syndicat scolaire des 7 lieux à Saint-Maurice détient dans ses compétences le transport scolaire des élèves mais c'est le conseil départemental qui a la compétence des transports ? »

Le Président :

« Il a dû vous la déléguer. Il a la compétence mais il a dû vous la déléguer en l'occurrence. »

La délibération est adoptée à la majorité.

Nombre de membres : 220

Nombre de votants : 212

Pour : 200 Contre : 1 Abstentions : 11 Ne prend pas part au vote : 0

Délibération n° 2017-068

OBJET : Association ACTIVE SAG de la Vallée de l'Ouve – Désignation des membres élus représentant la Communauté d'Agglomération du Cotentin

Michel LAFOSSE présente la délibération, qui est adoptée à la majorité.

Nombre de membres : 220

Nombre de votants : 212

Pour : 199 Contre : 0 Abstentions : 13 Ne prend pas part au vote : 0

Délibération n° 2017-069

OBJET : Syndicat Intercommunal Scolaire du Canton de Saint-Sauveur-le-Vicomte – Désignation des membres élus représentant la Communauté d'Agglomération du Cotentin

Michel LAFOSSE présente la délibération, qui est adoptée à la majorité.

Nombre de membres : 220

Nombre de votants : 212

Pour : 203 Contre : 0 Abstentions : 9 Ne prend pas part au vote : 0

Questions diverses :

Christèle CASTELAIN :

« Simplement une question pratique : on a tous reçu un organigramme avec tous les services mais c'est un organigramme dans lequel ne sont pas mises les adresses mails et les numéros des services et lorsqu'on veut envoyer des documents ou les contacter, on se sent un peu seul. »

Le Président :

« Merci, nous allons effectivement améliorer la communication interne. Des propositions ont été faites et sont en cours de validation, nous travaillons sur un organigramme des élus, je crois qu'on a dû déjà vous donner l'ensemble des adresses mails et coordonnées des membres du Bureau mais il y a des choses à améliorer à ce niveau. »

Thierry LEMONNIER :

« Monsieur le Président, je vous avais interpellé lors du dernier conseil d'agglomération sur le coût de la mise en place du conseil communautaire. Vous deviez m'apporter la réponse mais je n'ai pas eu la réponse. »

Le Président :

« Mais vous allez l'avoir maintenant car nous avons regardé et le coût de la séance ici est de 5 000 €.

Thierry LEMONNIER :

« Merci. Autre petite demande : on a quand même un maximum de papier qui nous est envoyé donc est-ce qu'on a la possibilité d'avoir les fichiers numériques afin de pouvoir suivre éventuellement sur un ordinateur ou autre afin d'éviter tout ce cumul de photocopies qui a un coût et qui représente quand même une belle quantité de papier qui demain seront je pense dans les archives et qui ne serviront peut être pas à grand-chose. »

Cyril BOURDON :

« Oui, je suis tout à fait en accord avec vous. On va faire notre possible, je pense qu'on fera sur demande des personnes mais il y a tout un système à mettre en place sur une plate-forme et on rendra disponible les documents numériques. »

Monsieur LEFEVRE :

« Monsieur le Président, dans les compétences de notre territoire, nous avons le développement économique qui est une compétence ô combien importante. Ce développement n'est pas réservé que sur la partie tertiaire et je rappelle que nous avons néanmoins sur notre territoire 150 kilomètres de côtes qui génèrent plusieurs emplois dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture, je pense au port de Cherbourg, de Barneville, de Barfleur... Dans le cadre des fonds européens destinés à la pêche, qu'on appelle les fonds FEAMP, il y a un pourcentage qui est dédié aux actions locales, ce qu'on appelle le DLAL. Pour qu'un porteur de projet puisse être retenu auprès de l'autorité de gestion

des fonds européens, il faut qu'il y ait un apport de 20% de fonds extérieurs. Le projet de l'ex Basse-Normandie est porté par le CRC de la Manche et n'est pas encore validé puisqu'il manque encore quelques points, il n'a pas su atteindre encore les 20% de financement extérieur. Je pense que l'action de la pêche est une action importante et je souhaiterais vous rencontrer, Monsieur le Président, sur ce sujet afin que nous soyons aux côtés de nos professionnels de la pêche pour les accompagner dans les actions locales. »

Le Président :

« Je vais laisser Monsieur ARRIVE répondre à cette question mais je suis naturellement tout à fait d'accord pour vous rencontrer et pour évoquer avec vous tous les moyens d'assurer l'avenir de la pêche dans le Cotentin. »

Benoit ARRIVE :

« Juste un mot de complément, effectivement ce nouveau seuil de 20% pose certaines questions, je ne vais pas rentrer dans le détail, juste un complément d'information pour Cherbourg-en-Cotentin, j'avais reçu les porteurs de projets que vous évoquez notamment Monsieur Daniel Lefèvre qui est bien connu avec ses collègues donc nous avons décidé à Cherbourg-en-Cotentin d'apporter une part qui permettait d'approcher 20%. Effectivement, il était prévu suite à la création de l'agglomération que ce travail se poursuive donc effectivement, vous avez raison d'en parler, il faut qu'on aille au bout pour permettre d'atteindre effectivement ces 20% et que les projets puissent être réalisés même si encore une fois ce seuil de 20% qui est un nouveau seuil peut aussi être contesté.

Gérard PARENT :

« C'est une remarque d'ordre technique qui ne remet pas en cause l'organisation de cette manifestation : on a beaucoup de mal ici à lire le tableau, il n'est pas du tout lisible et on est embêtés, est-ce qu'on ne pourrait pas améliorer le contraste, les lumières sont trop fortes et ce n'est pas du tout agréable. »

Le Président :

« Merci de cette remarque que nous allons prendre en compte en essayant de l'améliorer pour la prochaine séance qui sera consacrée, mais pas uniquement, au vote du budget. Mes chers collègues je vous souhaite une excellente soirée. »

Fin de séance : 22h.

LE PRESIDENT,



Jean-Louis VALENTIN